

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE BASSECOURT
DU JEUDI 09 MARS 2023, A 20H00, A L'ADMINISTRATION
COMMUNALE, ESPACE SETAG, 1^{ER} ETAGE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 17 novembre 2022.
4. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
5. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
6. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	Mme Tiffany Rebetez
Secrétaire	:	M. Raphaël Mérillat
Excusés	:	Mme Lucie Babey
Scrutateur	:	M. Etienne Dobler
Nombre d'ayants droit présents	:	5
Convocation	:	Publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 8 du 2 mars 2023 et envoi d'un tout ménage à tous les habitants de Bassecourt.

1. Salutations et souhaits de bienvenue.

Il est 20h00 lorsque M. Etienne Dobler, Conseiller communal en charge de l'Environnement et de l'informatique, salue tous les membres et les remercie de participer à cette assemblée.

2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.

M. Etienne Dobler demande si un ayant droit souhaite être président de la séance de ce soir ? Cela n'est pas le cas, les ayants droit proposent donc Mme Tiffany Rebetez. Cette dernière accepte et demande si l'ordre du jour est accepté tel que présenté ou s'il y a des modifications qui sont demandées ? Cela n'est pas le cas et elle passe donc au point suivant.

3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 17 novembre 2022.

Mme Rebetez demande s'il y a des remarques concernant le PV du 17 novembre 2022 ? Cela n'est pas le cas et le PV est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.

Une discussion a lieu au sujet des possibilités pour la commission de proposer des membres ayant des liens de parenté comme membre de la commission bourgeoise. Le Chancelier relève que les articles 19 et 23 traitent de ce cas et que cela semble ne pas être possible pour les parents du sang et alliés en ligne directe, les frères et sœurs, germains, utérins ou consanguins, les époux, les partenaires enregistrés, les alliés en ligne collatérale au 2^e degré, ainsi que les conjoints ou les partenaires enregistrés de frères ou sœurs de siéger dans la même commission. M. Guerdat pense que cela n'est pas le cas et que le règlement parle des autres commissions qui sont élues par le règlement sur les élections. Le Chancelier informe qu'il demandera la réponse au service des communes. Il souligne qu'en tous les cas, l'AG peut proposer les membres et que c'est le Conseil communal qui devra veiller à l'application du règlement d'organisation et d'administration de la commune.

Suite à cette discussion, Madame Tiffany Rebetez, Monsieur Otto Schindler, Monsieur Damien Guerdat et Monsieur Michel Schindler se sont proposés comme candidats pour la commission bourgeoise.

5. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.

L'Assemblée générale propose Mme Tiffany Rebetez, Monsieur Otto Schindler, Monsieur Damien Guerdat et Monsieur Michel Schindler comme candidats pour la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par le Conseil communal.

6. Divers et imprévu.

M. Dobler prend la parole et informe que des informations fausses ont circulées à son sujet durant les élections de cet automne. Il donne donc les informations correctes le concernant et indique qu'il n'a pas été renvoyé du canton mais qu'il a démissionné et qu'il a gagné son procès pour licenciement abusif. Mme Rebetez souligne qu'elle n'a jamais entendu parler de cette histoire à une commission bourgeoise.

Mme Rebetez remercie les ayants droit et lève la séance à 20h15. Mme Rebetez remercie les personnes présentes d'y avoir participé.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise
La présidente Chancelier

Tiffany Rebetez

Raphaël Mérillat